

Cardinal Pell : un début de procès ahurissant

Author : Riposte Catholique

Categories : [Curie](#), [Divers Osservatore](#), [En Une](#), [Osservatore Vaticano](#)

Date : 27 juillet 2017



Bill Donohue, président de la Catholic League des États-Unis, a fait [hier](#) un commentaire bienvenu sur la [première "comparution"](#) du cardinal George Pell devant un tribunal de première instance de Melbourne (Australie). Tout serait à lire, mais nous n'en traduisons qu'une partie : celle qui manifeste la surprise d'un citoyen étatsunien devant les curiosités "exotiques" des procédures judiciaires australiennes. Il faut avouer que même pour un Français, l'ordonnance du sieur Andrew Tinney, procureur de la Couronne (*Crown Prosecutor, CP*), est surréaliste...



Aux États Unis ce serait inouï que quelqu'un soit cité à comparaître au tribunal devant un juge, sans savoir de quoi on l'accuse et qui l'accuse. Mais pas en Australie.

Le cardinal George Pell cité à comparaître, a dû faire le voyage de Rome à Melbourne pour se présenter devant la cour aujourd'hui [26 juillet]. Il a déféré à la citation. La procédure, qui n'était rien d'autre que du remplissage, a duré six minutes. Pell n'a rien déclaré. De plus, son avocat n'a fait aucun plaidoyer. Il en est ainsi parce que le mystère continue : on n'a pas dit à Pell de quoi il est accusé et qui sont ses accusateurs. Tout ce que nous avons appris c'est qu'il doit de nouveau comparaître le 6 octobre.

Et comme si tout cela n'était pas déjà curieux, le procureur a menacé d'inculper la presse d'outrage au tribunal, si elle osait *spéculer* sur l'affaire. Voici ce que Andrew Tinney a déclaré aux médias : « *Toute publication d'informations spéculant sur la solidité de l'affaire ou sur n'importe quoi d'autre, sur la possibilité d'un procès équitable ou sur des procès passés, sur la question de savoir si l'inculpé aurait ou n'aurait pas dû être inculpé, sur la probabilité d'une condamnation ou d'un acquittement, ou sur toutes autres choses de ce genre, sera considéré comme un outrage au tribunal* ».

Si les médias australiens avaient des tripes, ils devraient enfreindre collectivement cette ordonnance gaguesque et porter plainte devant les tribunaux. Ce type de censure est ce à quoi on peut s'attendre d'une dictature du tiers-monde, mais pas d'une démocratie de type occidental [...]